Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Bouère - Tome IV

Bouère. — *Population* : 1.788 hab. en 1902 ; — 1.706 hab. en 1908.

« Le château de la Martinière » est qualifié « maison seigneuriale de la châtellenie de Bouère, » en 1652.

Blanchisserie de toiles, 1770.

En demandant, le 9 avril 1782, à supprimer le mur qui séparait le transept nord ou chapelle prieurale, de l'église, les habitants disent qu'ils se « proposent d'en faire un bijou pour leur église » (D. Martène, *Hist. de Marmoutier,* t. II, p. 566).

Curés. — Rigaud *Vellani,* chanoine de Tours, résigne par raison d'âge, sous réserve d'une pension de 40 écus d'or, 6 mars 1448. — Jacq. *Hernier* est pourvu par le pape Nicolas V, 6 mars 1448, et connu jusqu'en 1453 par d'autres documents. C'est donc à tort que l'abbé Vaucelle (*Lettres de Nicolas V*), l'indique comme curé de Bouer (Sarthe).

Franç.-Jacq. *Bouleau,* curé de 1814 à 1832, était dans la division de M. de Scépeaux quand les républicains d'Angers vinrent forcer le camp de Pontron, 15 et 22 messidor an III. M. Doreau, futur curé de Saint-Aignan, était avec lui. Tous deux, écrit l'abbé Froger, se retirèrent du danger sur les conseils d'un « vieux vendéen ».

Le *presbytère,* acquis nat[t] par Jean Bot, pour 2.700 ℔, a été racheté par la commune pour 5.500 fr. en 1810.

Par acte passé devant Moyré, notaire à Sablé. le 22 mai 1769, Jeanne Hamon donna à la fabrique une maison et un jardin pour servir de logement « à la maîtresse d'*école* existante actuellement audit Bouère », dit-elle.

École maternelle libre et école primaire communale tenues par les sœurs d'Evron, fermée pour l'une, laïcisée pour la seconde par arrêté ministériel du 5 juillet 1906. — École chrétienne libre dirigée par des séculières.

Prieuré. — Le 8 fév. 1448, Nicolas V confirme une décision d'Eugène IV permettant à Guillaume, abbé de Saint-Julien de Tours, dont la famille a été ruinée par l'occupation anglaise, de posséder à la fois les prieurés de Bouère et de Sallertaine (Luçon).

Tous les biens du prieuré, une douzaine de fermes ou moulins, appartiennent aux enfants et petits-enfants de Jacques Bomier et Renée Couléard, 1797, anciens fermiers des religieux.

Pour la descendance mutuelle des familles de Bouère et de Saint-Berthevin, voir ce dernier article.

J'ai donné au musée de Laval une grande brique provenant des ruines romaines de la Pélivière. Sur une face, elle est creusée de cinq rainures du haut en bas, sans doute pour s'appliquer sur un enduit et servir au dégagement de la chaleur.

En 1364, le prieuré était *quasi omnino destructus et desolatus, propter guerras.* Vers la fin de la guerre, en 1441, il était toujours dans le même état (Denifle, *Désolation des églises…,* t. II, p. 741).

Au mois de mars 1793, à l'occasion de la levée de 300.000 hommes, il y eut du tumulte. Le mot d'ordre était : Que les acquéreurs des biens nationaux partent ! Et quoique les officiers municipaux aient été quelque peu malmenés, on les accusa d'avoir participé au mouvement ou du moins de l'avoir mollement réprimé. Michel Richard, tanneur, greffier, Pierre Guichard, Franç. Godivier, agent national. René Sesboué, maire et corroyeur, furent arrêtés.

Le 15 thermidor an II, Publicola Garot, accusateur public, en écrivit au représentant du peuple, déclarant « qu'ils sont coupables au moins d'une grande faiblesse ». Douard, de Grez-en-Bouère, chirurgien-major de la 36e division de gendarmerie, s'en prenait surtout dans sa déposition du 24 messidor an II à François Godivier, « tisserand et agent national, patriote ardent au commencement de la Révolution, mais qui s'attiédit bientôt et en donna une preuve à l'installation du curé constitutionnel, … applaudissant aux huées et insultes qui eurent lieu… Lorsque Godivier était patriote, les habitants l'étaient aussi ; ils ont changé avec lui. »

Malgré ce réquisitoire, la commission Huchedé qui siègeait à Château-Gontier, ne se montra pas féroce le 24 thermidor. « Considérant, dit-elle, que ce mouvement contre-révolutionnaire (du mois de mars 1793) qui se manifesta spontanément dans toutes les villes et communes du département, était la suite d'une grande trame ourdie alors pour opérer un bouleversement dans l'Etat, … tenait à une conspiration profonde » ; considérant aussi que la rébellion n'a pas eu de suites fâcheuses à Bouère qui a fourni son contingent, sans donner aucune recrue aux Chouans, secourant Château-Gontier. dans toutes les circonstances ; la municipalité n'est pas plus coupable que toutes les autres, et on renvoie libres les officiers susnommés et Louis Thesé, laboureur, Etienne Beslier, tanneur, Marin Dubois, laboureur, et Jean Bailly, maçon, aussi officiers municipaux. — Les royalistes occupaient le bourg, le 13 décembre 1799.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le mercredi 7 février.

Maire : M. *Chemin,* ingénieur, 1906.